

Office des Changes
DEPART 12/6/2023
I/SDRH/31/2023

**LISTE DES ADMIS AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE 12 CADRES A
L'OFFICE DES CHANGES AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

PROFIL : UN JURISTE

LISTE PRINCIPALE

Nom	Prénom	CNIE
ATI KI	El mahdi	N397613

LISTE D'ATTENTE

Nom	Prénom	CNIE
NEANT		

PROFIL : UN CHEF DE PROJETS AMOA

LISTE PRINCIPALE

Nom	Prénom	CNIE
AJERD	Asmae	A748160

LISTE D'ATTENTE

Nom	Prénom	CNIE
NEANT		

PROFIL : UN ADMINISTRATEUR SYSTEMES

LISTE PRINCIPALE

Nom	Prénom	CNIE
SERHANE	Abdelilah	BJ412232

LISTE D'ATTENTE

Nom	Prénom	CNIE
NEANT		

PROFIL : UN ADMINISTRATEUR SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION

LISTE PRINCIPALE

Nom	Prénom	CNIE
KHANFRI	Aicha	DA94728

LISTE D'ATTENTE

Nom	Prénom	CNIE
NEANT		

PROFIL : 8 CADRES**LISTE PRINCIPALE**

N°	Nom	Prénom	CNIE
1	BADAoui	Riham	F644272
2	EL OMMAL	Mohamed	ZT271388
3	Ouahbi	Hiba	AD298384
4	BAYTAR	Sara	AB820906
5	BOUIZERZAIN	Fadwa	CN22771
6	JAJAA	Raihana	HH176783
7	JADLA	Mohamed	Z601377
8	LEHLOUS	Ikram	CD674376

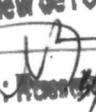
LISTE D'ATTENTE

N°	Nom	Prénom	CNIE
1	KHIATI	Zouhir	FL84097
2	ESSOUFIYANI	Mustapha	AE259404
3	ZAKARIA	Asmaa	G691340

Les candidats retenus dans la liste principale sont tenus de présenter leurs dossiers de recrutement (composé des pièces énumérées ci-dessous) à la Division des Ressources humaines de l'Office des Changes dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication des présents résultats :

- 2 Copies de la Carte Nationale d'Identité Electronique (CNIE) ;
- 2 copies du diplôme légalisé ;
- 2 copies du baccalauréat ;
- 3 Photos d'identité récentes ;
- 4 Extraits d'acte de naissance ;
- Extrait du casier central disciplinaire (*) ;
- Extrait du casier judiciaire ou fiche anthropométrique ;
- Attestation de RIB ; *llj*

- Certificat médical délivré par un établissement relevant du Ministère chargé de la santé attestant que le candidat dispose de l'aptitude physique et mentale, nécessaires au poste à pourvoir ;
- Attestation (s) de travail pour bonification d'ancienneté, le cas échéant ;
- Certificat de cessation de paiement pour les personnes provenant d'un organisme ou entreprise publics ;
- Attestations de fin de fonctions pour les personnes provenant du secteur privé ;
- Déclaration sur l'honneur écrite et signée par le postulant et légalisée qui atteste que l'intéressé n'exerce aucune fonction ou activité dans le secteur privé, à l'exception des cas prévus par la réglementation en vigueur et qu'il n'a pas bénéficié d'une indemnité dans le cadre d'un départ volontaire auprès d'une administration publique, un établissement public, une collectivité territoriale, société d'Etat, filiale publique ou autres personnes morales de droit public (*).

Le Directeur de l'Office des Changes

René Bouaknadal BOULAKNADAL

(*) : les modèles de ces documents seront communiqués incessamment aux candidats admis définitivement